

Note de présentation

Compte administratif - Exercice 2021 - Budget principal Ville

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- ✓ La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- ✓ La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services

1) Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

2) Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (bibliothèque, redevances d'occupation du domaine public, la garderie, ainsi que les concessions dans les cimetières).

3) Chapitre 73 : Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la taxe foncière et d'habitation (4 397 693,00 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont les droits de mutation (440 000,00 €), la CVAE (269 556,00 €), le FNGIR (fonctionnement du fonds national de garantie individuelle de ressources) pour 574 940€, la taxe sur l'électricité (178 125€), la taxe additionnelle de publicité foncière (459 810.60€).

4) Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

5) Le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers et professionnels (loyers + charges).

6) Les chapitres 76 et 77 concerne les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes d'immeubles ou de terrains), les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

7) Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire

Les opérations d'ordre de cessions d'immobilisation s'effectuent sur les chapitres d'ordres budgétaires 040 (section investissement) et 042 (section fonctionnement).

Les recettes de fonctionnement sont donc :

- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 42 971.00 € ;
- les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 201 392.39 € ;
- le produit des impôts et taxes (chapitre 73) s'élève à 5 936 988.60 € ;
- les dotations et subventions (chapitre 74) s'élèvent à 3 613 809.31 € ;
- les produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 119 301.11 € ;
- les produits financiers (chapitre 76) s'élèvent à : 5.20 € ;
- les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 1 269 323.70 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'élèvent à 89 474.59€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		BP 2021	DM	BUDGET TOTAL	CA 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 939 536,54		4 939 536,54	-
013	Atténuations de charges	70 000,00		70 000,00	42 971,00
042	Opérations d'ordre	173 000,00	-23 000,00	150 000,00	89 474,59
70	Produits des services	142 000,00		142 000,00	201 392,39
73	Produits des impôts et taxes	5 797 500,00	150 000,00	5 947 500,00	5 936 988,60
74	Dotations et subventions	3 226 500,00	150 000,00	3 376 500,00	3 613 809,31
75	Produits de gestion courante	61 012,00		61 012,00	119 301,11
76	Produits financiers	10,00		10,00	5,20
77	Produits exceptionnels	42 500,00		42 500,00	1 269 323,70
78	Reprises sur provisions	-	23 000,00	23 000,00	-
TOTAL		14 452 058,54	300 000,00	14 752 058,54	11 273 265,90

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre :

1) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

2) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

3) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

4) Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices.

5) Les provisions (Chapitre 68)

Ce chapitre intègre les provisions pour litiges ou dépréciations d'actifs de plus de 2 ans.

6) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Les dotations aux amortissements ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Dans ce chapitre, s'enregistre également les opérations liées aux cessions (constatation de la valeur nette comptable ainsi que les constatations des plus-values de cessions). Il s'équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement et inversement.

Les dépenses de fonctionnement sont donc composées de la manière suivante :

- les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 2 308 026.49 € ;
- les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 3 366 848.32 € ;
- les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 99 309.48 € ;
- les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 1 540 307.73 € ;
- les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 136.00 € ;
- les provisions (chapitre 68) s'élèvent à 38 000.00 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'élèvent à 1 346 805.73 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		BP 2021	DM	BUDGET TOTAL	CA 2021
011	Charges à caractère général	2 961 455,08		2 961 455,08	2 308 026,49
012	Charges de personnel	3 169 200,00	300 000,00	3 469 200,00	3 366 848,32
014	Atténuations de produits	150 000,00		150 000,00	99 309,48
022	Provisions	400 000,00		400 000,00	-
023	Virement à la section d'investissement	5 768 703,46		5 768 703,46	-
042	Opérations d'ordre	278 000,00	-38 000,00	240 000,00	1 346 805,73
65	Charges de gestions courantes	1 713 200,00		1 713 200,00	1 540 307,73
67	Charges exceptionnelles	11 500,00		11 500,00	136,00
68	Dotations aux provisions	-	38 000,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL		14 452 058,54	300 000,00	14 752 058,54	8 699 433,75

C. RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2021 s'élèvent à 8 699 433.75 € et les recettes de fonctionnement à 11 273 265.90 €.

Le résultat de l'exercice 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 2 573 832.15 €.

Après l'intégration de l'excédent de fonctionnement de 2020 de 4 939 536.54 € et l'intégration de l'excédent du budget annexe des transports de 33 587.91 €, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2021 est de **7 546 956.60 €**.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont composées de la manière suivante :

- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) s'élèvent à 473 700.88 € ;
- les subventions (chapitre 13) s'élèvent à 3 000 € ;
- les encaissements de cautions (chapitre 16) s'élèvent à 430 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) s'élèvent à 1 346 805.73 € ;
- les opérations patrimoniales (chapitre 041) s'élèvent à 237 309.79 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRE		BP 2021	DM	BUDGET TOTAL	CA 2021
001	Excédent d'investissement reporté	1 151 615,84		1 151 615,84	-
021	Virement de la section de fonctionnement	5 768 703,46		5 768 703,46	-
024	Cessions	200 000,00		200 000,00	-
040	Opérations d'ordre	240 000,00		240 000,00	1 346 805,73
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00	237 309,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	450 000,00		450 000,00	473 700,88
13	Subventions d'investissement	1 382 072,00		1 382 072,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00		500,00	430,00
TOTAL		10 692 891,30	-	10 692 891,30	2 061 246,40

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre » correspond aux opérations liées aux cessions (constatation de la valeur nette comptable ainsi que les constatations des plus-values de cessions) et les amortissements.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » correspond aux frais d'études (42 309,79€) et dépôts et cautionnement (195 000,00€).

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » représente le FCTVA (235 543,44€) et la taxe d'aménagement (238 157,44€).

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont composées de la manière suivante :

- Les remboursements de cautions (chapitre 16) s'élèvent à 415 € ;
- les immobilisations incorporelles (chapitre 20) s'élèvent à 118 250.43 € ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21) s'élèvent à 1 857 573.18 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) s'élèvent à 89 474.59€ ;
- les opérations patrimoniales (chapitre 041) s'élèvent à 237 309.79 €.

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par les éléments suivants :

- elles n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, puisqu'il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement.
- elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique
- elles peuvent être constatées soit entre deux sections du budget (compte 040), soit à l'intérieur d'une même section.

Elles se regroupent sur deux chapitres budgétaires spécifiques de la nomenclature par nature permettant d'assurer une fongibilité des crédits d'ordre :

- 040 : opérations de transferts entre sections, en investissement correspondant aux travaux en régie et la recette en fonctionnement au chapitre 042
- 041 : opérations patrimoniales en section d'investissement, correspondant aux réintégrations des frais d'étude en travaux

Chapitre 20 : Immobilisations corporelles. Ce chapitre concerne les frais d'études, documents d'urbanisme, achat de logiciel, etc.

Chapitre 21 : Autres immobilisations corporelles. Ce chapitre concerne les acquisitions de mobilier, le matériel informatique, l'achat de terrains, les travaux, la voirie, etc.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRE		BP 2021	DM	BUDGET TOTAL	CA 2021
020	Provisions	300 000,00		300 000,00	-
040	Opérations d'ordre	150 000,00		150 000,00	89 474,59
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00	237 309,79
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00	415,00
20	Immobilisations incorporelles	607 391,80		607 391,80	118 250,43
21	Immobilisations corporelles	8 134 499,50		8 134 499,50	1 857 573,18
27	Autres immobilisations financières	-		-	-
TOTAL		10 692 891,30	-	10 692 891,30	2 303 022,99

C. RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2021 s'élèvent à 2 303 022.99 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 2 061 246.40 €.

Le résultat de l'exercice 2021 dégage un déficit d'investissement de - 241 776.59 €.
--

Après l'intégration de l'excédent d'investissement de 2020 de 1 151 615.84 € et l'intégration de l'excédent du budget annexe des transports de 113 152.12 €, l'excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2021 est de **1 022 991.37 €**.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement, imputés sur le budget primitif 2022, s'élèvent à 860 709.95 €.